

	PAGES.
dèle" de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en Canada, en connexion avec la Conférence Anglaise, pour la meilleure administration d'icelle, - - - - -	376
127. Acte pour autoriser les syndics de la Congrégation de l'Eglise Presbytérienne en Canada, en rapport avec l'Eglise d'Ecosse, à Beauharnois, à vendre un certain terrain par eux tenu en fidéicommiss pour cette Congrégation, - - - - -	377
128. Acte pour changer le nom de la Corporation Episcopale Catholique Romaine de Bytown, - - - - -	378
129. Acte pour incorporer la congrégation de St. Michel de Montréal, - - - - -	379
130. Acte pour incorporer l'Eglise Baptiste de Montréal sous le nom de " Première Eglise Baptiste de Montréal," et pour d'autres fins, - - - - -	381
131. Acte pour autoriser le titulaire et les syndics de la paroisse protestante de Drummondville, dans le comté de Drummond, à disposer de certains immeubles, - - - - -	383
132. Acte pour autoriser le titulaire et les syndics de l'église St. Paul, à London, à vendre, louer ou hypothéquer une partie du lot de terre sur lequel est construite la dite église, - - - - -	384
133. Acte pour confirmer les arrangements pris en vertu du testament de feu l'Honorable Thomas McKay, par les légataires y nommés, - - - - -	385
134. Acte pour lever tous doutes quant à la validité de certains legs portés au testament de feu Nathan Gage, et pour autoriser les fidéicommissaires y nommés à donner suite aux dits legs, - - - - -	390
135. Acte pour placer certains immeubles appartenant à feu John Knatchbull Roche, entre les mains de Syndics, - - - - -	391
136. Acte pour venir au secours des Représentants de feu Thomas Ewart, - - - - -	394
137. Acte pour venir au secours de Davin Rintoul et Walter Armstrong, - - - - -	395
138. Acte pour transporter une certaine réserve de chemin, ainsi que d'autres propriétés, à Sarah Davidson Russel, - - - - -	396
139. Acte pour permettre à John Ericsson d'obtenir des Lettres Patentes pour une machine calorique perfectionnée, - - - - -	398
140. Acte pour autoriser les chambres de Notaires à admettre, après examen, Jules Huguenin et Joseph Lefebvre comme Notaires, - - - - -	399